



**CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU SOMMAIRE**

(Affiché en exécution de l'Art L 121-17 du Code des Communes)

Séance du 20 juin 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni le 20 juin 2014 sous la présidence de Monsieur Lucien GONNOT, Maire. Voici les points principaux qui ont été abordés lors de cette séance :

I – Approbation du compte rendu du 30 mai 2014

Le compte rendu du 30 mai est approuvé par 13 voix pour et 1 abstention.

II – Election des délégués du Conseil municipal composant le collège électoral sénatorial.

M. le Maire indique que cette élection vise à désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants, qui composeront le collège électoral chargé d'élire les sénateurs le 28 septembre prochain.

L'élection se déroule par scrutin de liste avec parité stricte suivant le principe de la représentation proportionnelle.

La liste de « Ensemble pour l'avenir de Neuilly » obtient 12 voix, celle de « Citoyens et solidaires pour Neuilly » 2 voix.

Sont élus M. BAUDOIN, Mme GUITTON, M. GALLAUD titulaires, et Mme LEPERON, M. GILLES, Mme DE CHACATON suppléants.

III – Maison médicale

M. le Maire indique que le dossier de demande d'aide sur le programme Leader est déposé auprès du GAL. Une rencontre avec les Kinés et le Docteur THOMAS a eu lieu afin de préciser les besoins (surface des locaux, équipements,...). Une visite de la maison médicale de Chevagnes est prévue. Le cabinet de kinés s'est proposé pour préparer la convention à conclure entre la Mairie et les professionnels de santé. Celle-ci sera présentée lors du prochain Conseil municipal.

L'ATDA doit faire parvenir le dossier d'appel à concurrence pour la maîtrise d'œuvre la semaine prochaine.

IV – Rythmes scolaires

Mme GUITTON indique que le projet de planning des activités périscolaires a été présenté lors de la réunion de concertation avec les parents et les enseignants. Il a recueilli un avis favorable du Conseil d'école de la maternelle. Lors de ce Conseil, Mme REAU a indiqué que M. l'inspecteur lui avait dit que le planning adopté en novembre resterait en vigueur. M. le Maire lui confirme que l'Inspection académique n'a pas apporté de réponse au courrier qui lui a été envoyé suite au Conseil municipal du 30 mai.

V - Logis Henri iv

Sur proposition de M. BAUDOIN, le Conseil municipal accepte le devis de l'entreprise CONTOUX pour la pose et la fourniture d'un parquet flottant au 1^{er} étage du logis Henri IV pour un montant Hors Taxes de 5 528 €.

La séance est levée à 20H35.

Le 24 juin 2014

Le Maire,
Lucien GONNOT

